

L'ORDRE NATIONAL DES INFIRMIER·ÈRE·S EN PLEINE DÉRIVE OLIGARCHIQUE !

L'ONI (Ordre National des Infirmiers) a été imposé aux infirmier·ère·s en 2006 par un coup de force anti-démocratique. Malgré la grande braderie provisoire du montant de sa cotisation et une politique d'inscription forcée, 17 ans plus tard, il n'a toujours pas emporté l'adhésion de la profession.

« Opaque », « déconnecté des réalités », « inutile », « trop proche du pouvoir et de nos employeurs », « aux abonnés absents pendant la crise pandémique » : les critiques acérées fusent dès que l'acronyme « ONI » est prononcé dans nos établissements de soins.

La propagande ordinaire ne peut rien contre les faits : malgré les pressions et tous les moyens de contrainte utilisés, fin 2020, la Cour des comptes ne retrouvait qu'à peine 52 % des professionnel·le·s inscrit·e·s.

De même, les élections ordinaires de septembre 2023 ont été un échec cuisant : taux de participation pitoyable (à peine 1 % dans certains départements !), candidats élus avec une poignée de voix... Il va être difficile de prétendre à une quelconque représentativité après un tel fiasco !

Pour autant, de lâchetés en compromissions politiques, l'ordre s'est enraciné dans les textes législatifs et réglementaires et cela place les professionnel·le·s, voire les établissements de santé, face à une vraie difficulté. Dont acte !

Mais cela ne justifie ni l'absence totale de remise en question des « apparatchiks » de l'ordre, ni la brutalité, les pressions et les menaces envers les infirmier·ère·s non-

inscrit·e·s qui doivent déjà se battre au quotidien pour faire face à l'effondrement du système de santé.

Car depuis quelques semaines, l'ONI mène dans certains départements une campagne de délation des infirmier·ère·s non-inscrit·e·s qu'il fait traiter comme des délinquant·e·s !

Que cherche l'ordre : majorer une crise déjà sans précédent en accentuant encore la fuite des soignants ?



Une nouvelle fois, l'ordre démontre qu'il ne défend pas et n'a jamais défendu les infirmier·ère·s. Son activité quasi-exclusive, c'est le contrôle et le disciplinaire !

Tout cela est inacceptable et cela doit cesser.

Inacceptable aussi le lobbying aussi intense qu'opaque que l'ONI mène actuellement, main dans la main avec les fédérations d'employeurs et le ministère, pour faire muter les professions infirmier·ère·s sur des orientations qui n'ont rien à voir avec les vraies attentes

aigues des professionnelles, soit :

- Un salaire juste et une vraie compensation des contraintes
- De bonnes conditions de travail et une bienveillance institutionnelle
- Un retour à ce qui fait sens dans l'engagement des soignants
- Le respect du bon équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale



Alors que les infirmier·ère·s ont déjà de plus en plus de mal à remplir leurs missions actuelles, l'ordre mise tout sur des transferts massifs d'actes et de compétences, cela sans moyens supplémentaires... et sans hausse de salaire.

Il approuve aussi que les formations infirmières ne soient plus hospitalo-universitaires, et donc professionnalisantes et homogènes sur tout le territoire, mais entièrement livrées et sous contrôle de chaque université voir d'organismes privés de formation. Établissements qui feront à leur sauce et prioriseront, comme c'est déjà annoncé, l'« optimisation ». Traduire :

- des formations accessibles par simple dossier ou plateforme avec de plus en plus de troncs communs et de regroupements des sites, de plus en plus de formation en distanciel et de travail personnel
- un diplôme qui pourra être obtenu avec toujours plus de dispenses de formation partielles ou totales

C'est irresponsable pour les professionnel-le-s comme pour les patients !

ALORS :

- Vous avez adhéré sous la contrainte, mais vous ne reconnaissez pas l'ONI ?
- Vous n'acceptez pas qu'il décide en toute opacité et à votre place de votre avenir ?
- Vous n'acceptez pas que l'on traite vos collègues comme des délinquants ?
- Vous refusez toujours l'inscription à l'ordre ?
- Vous n'avez pas payé votre cotisation ?
- Vous avez été convoqué-e par votre hiérarchie ou par la police ou la gendarmerie ?

**VOUS N'ÊTES PAS SEUL·E,
NE RESTEZ PAS ISOLÉ·E:**



**Contactez votre syndicat CGT
pour être soutenu·e et défendre
vraiment votre profession,
votre formation et votre rôle spécifique
auprès des patients**



Retrouvez toute l'actualité fédérale sur

www.sante.cgt.fr

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Email :

Établissement (nom et adresse) :



Bulletin de contact à retourner à la CGT du CH Laval